



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0076

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte du parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlrich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0076**

commission principale :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte du parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le PNR du Pilat, situé au sud-ouest et en continuité du territoire de l'agglomération lyonnaise, s'inscrit dans le fonctionnement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le syndicat mixte du PNR du Pilat est chargé de la gestion et de l'animation du PNR dans le cadre d'une charte qui précise les engagements des signataires. Il assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par les partenaires.

Le syndicat mixte est formé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire, du Département du Rhône et de plus d'une cinquantaine de communes ou groupements intercommunaux. S'ajoutent des "villes-portes" qui ne sont pas sur le territoire du parc mais riveraines. Une convention précise les modalités de partenariat et les villes-portes siègent aux instances syndicales avec voix délibérative.

Au contact direct du PNR du Pilat, la Commune de Givors adhère, depuis plusieurs années, au syndicat mixte en tant que "ville-porte".

La Métropole de Lyon a souhaité en 2015 conforter ses relations avec les territoires voisins et, à ce titre, adhérer à son tour au syndicat mixte du PNR du Pilat, conformément à l'article 2 de ses statuts. Cette adhésion, en tant que groupement concerné par une "ville-porte", présente un intérêt pour le PNR et la Métropole, compte tenu des problématiques partagées : lutte contre la périurbanisation, valorisation de l'agriculture et des paysages, approche des questions de mobilité, tourisme de proximité, économie, éducation à l'environnement, etc., avec des préoccupations qui rejoignent celles portées par le pôle métropolitain quant au devenir de la Vallée du Gier.

Le comité syndical est composé de 4 collèges :

- collège du territoire : communes et groupements ayant signé la charte et situés sur le territoire du parc (52 délégués),
- collège des villes-portes : les villes-portes appartenant à un groupement adhérent au syndicat mixte désignent un délégué titulaire et un suppléant (17 délégués),
- collèges des Conseils départementaux (8 délégués),
- collège du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (10 délégués).

II - Modalités de représentation

Selon les statuts du PNR, en tant que membres du groupement "villes-portes", la Métropole et la Commune de Givors réunies disposeront de 2 délégués : un titulaire et un suppléant.

Aussi, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du collège "villes-portes" du comité syndical du syndicat mixte du PNR du Pilat ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Nathalie DEHAN en tant que titulaire et monsieur Jérôme BUB en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "villes-portes" du comité syndical du syndicat mixte du PNR du Pilat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.